

Séance 24 Septembre 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre du mois de septembre à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion du Château de Montaigut, Commune de GISSAC, sous la présidence de Madame Monique Aliès, Présidente.

Présents : Monique ALIÈS, Bernard ARNOULD, Bernadette BOULANGER, Albert BOUSQUET, Sophie CANTALOUBE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Philippe GIGANON, Eric HOULES, Michel LEBLOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Viviane RAMONDENC, Jean-François ROUSSET, Bernard ROUVE, Jean-Philippe SABATHIER, Guy SALES, André SERIN, Richard SLEIZAK, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Louis CABANES à Albert BOUSQUET, Jean-Luc JACQUEMOND à Michel WOLKOWICKI, Patrick RIVEMALE à Jean-François ROUSSET

Absents excusés : Anne-Claire SOLIER

Absents : Gérard DRESSAYRE, Séverine DRESSAYRE, Jean MILESI, Michèle SICARD, Marc TOURRET

Date de la convocation : 17 septembre 2020

Madame la Présidente énonce les pouvoirs.

Le quorum atteint, la séance est ouverte.

Désignation d'un secrétaire de séance : Cyril TOUZET.

Madame la Présidente demande à l'assemblée que deux points soient rajoutés à l'ordre du jour de ce Conseil Communautaire :

- Approbations des Comptes-Rendus des Conseils Communautaires des :
 - 23 juillet 2020,
 - 30 juillet 2020,
- Convention de stage (1 semaine) – Entretien des locaux de la Halte-Garderie de Belmont-sur-Rance.

Les membres présents valident la demande de Madame la Présidente et acceptent que soit débattus les deux points cités ci-dessus lors de la séance.

Approbations des Comptes-Rendus des Conseils Communautaires

- Compte-Rendu du Conseil Communautaire du 23 juillet 2020 : **approuvé à l'unanimité,**
- Compte-Rendu du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020 : **approuvé à l'unanimité,**

Renouvellement de la composition de la Commission Intercommunale des Impôts Direct (CIID)

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire que l'article 1650 A du Code Général des Impôts rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs, composée de 11 membres :

- Le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué),
- Et 10 commissaires titulaires.

Madame la Présidente rappelle la délibération n° 20170221_38 en date du 21 février 2017 portant création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Par ailleurs, Madame la Présidente indique la nécessité d'un renouvellement de cette commission, suite aux élections communautaires.

Après consultation des communes membres, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de proposer une liste de 20 commissaires titulaires et de 20 commissaires suppléants.

Cette liste sera transmise au directeur départemental des finances publiques par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Régularisation de la délibération « Élection des membres de la CAO »

Madame la Présidente rappelle la délibération n° 20200730_105 en date du 30 juillet 2020 désignant les délégués titulaires et suppléants de la Commission d'Appel D'Offres.

Madame la Présidente précise que la délibération désigné ci-dessus comporte une erreur matérielle, et de fait la nécessité de rédaction d'une nouvelle délibération.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 20200730_105 en date du 30 juillet 2020.

Considérant qu'outre son président, cette commission est composée de 5 membres du conseil communautaires élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Sont candidats au poste de titulaire :

- Monsieur CABANES Jean-Louis,
- Monsieur VIALA Patrice,
- Monsieur RIVEMALE Patrick,
- Monsieur SABATHIER Jean-Philippe,
- Monsieur TOUZET Cyril.

Sont candidats au poste de suppléant :

- Monsieur BOUSQUET Albert,
- Monsieur CONDOMINES Alain,
- Monsieur ROUVE Bernard,
- Monsieur SLEIZAK Richard,
- Monsieur WOLKOWICKI Michel.

Après élection, à bulletin secret, sont élus en tant que :

- Délégués titulaires :

- Monsieur CABANES Jean-Louis,
- Monsieur VIALA Patrice,
- Monsieur RIVEMALE Patrick,
- Monsieur SABATHIER Jean-Philippe,
- Monsieur TOUZET Cyril,

- Délégués suppléants :

- Monsieur BOUSQUET Albert,
- Monsieur CONDOMINES Alain,
- Monsieur ROUVE Bernard,
- Monsieur SLEIZAK Richard,
- Monsieur WOLKOWICKI Michel.

Projet de rénovation – ALSH « Le coin des copains »

❖ Attribution du marché de maîtrise d'œuvre :

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que, suite à la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation de l'ALSH « Le coin des copains » à Belmont-sur-Rance, 3 cabinets d'architecte ont fait acte de candidature.

Une analyse des offres a été réalisée. Au vu des résultats de celle-ci :

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **DÉCIDE** de retenir le cabinet d'architecte SAS Rouquette et Vidal pour la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 10 500.00 € H.T. soit 12 600.00 € T.T.C.,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la proposition d'honoraires.

❖ Attribution du marché de travaux :

La consultation des entreprises a eu lieu du 11/08/2020 au 11/09/2020 à 12h00 avec la publication de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence pour les travaux de rénovation et d'aménagement pour la création d'un centre de loisirs à Belmont-sur-Rance et comprenant 4 lots :

- Lot n° 01 : Plâtrerie – Carrelage – Isolation,
- Lot n° 02 : Électricité,
- Lot n° 03 : Chauffage – Sanitaire – VMC,
- Lot n° 04 : Menuiseries intérieures et extérieures.

Une analyse des offres a été réalisée par la Commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et après en avoir délibéré, décide de :

- **APPROUVER** les propositions de la Commission d'Appel d'Offres,
- **ATTRIBUER** les 4 lots de l'appel d'offres relatif aux travaux de rénovation de l'ALSH à Belmont-sur-Rance comme suit :
 - o Lot n° 01 : Plâtrerie – Carrelage – Isolation : SARL Caumes et Fils,
 - o Lot n° 02 : Électricité : PUJOL Patrice,
 - o Lot n° 03 : Chauffage – Sanitaire – VMC : CHASSAING TECHNOLOGIE,
 - o Lot n° 04 : Menuiseries intérieures et extérieures : Menuiserie Jérôme PUECH,
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer les marchés avec les entreprises retenues.

❖ Attribution des missions de contrôle technique, de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé et d'attestation handicapés :

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que suite à la consultation pour les missions de Contrôle Technique (missions Hand-ERP + L + SEI), de Coordination Sécurité et de Protection de la Santé (C.S.P.S.) et attestation handicapés concernant les travaux de rénovation de l'ALSH « Le coin des copains » à Belmont-sur-Rance, plusieurs offres ont été reçues.

Une analyse des offres a été réalisée.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **DÉCIDE** de retenir la société APAVE pour les missions de Contrôle Technique et attestation handicapés, pour un montant total de 2 400.00 € H.T. soit 2880.00 € T.T.C.,
- **DÉCIDE** de retenir la société ELYFEC pour la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (C.S.P.S.), pour un montant de 1 155.00 H.T. soit 1386.00 € T.T.C.,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer les contrats pour les trois missions comme ci-dessus précitées.

❖ Actualisation du plan de financement prévisionnel et demande de subvention DETR :

Vu la délibération n° 20200730_102 en date du 30 juillet 2020 validant le projet rénovation de l'ALSH « Le coin des copains » à Belmont-sur-Rance et approuvant le plan de financement prévisionnel.

Vu la délibération n° 20200924_112 en date du 24 septembre 2020 attribuant la mission de maîtrise d'œuvre,
Vu la délibération n° 20200924_113 en date du 24 septembre 2020 attribuant le marché des travaux,
Vu la délibération n° 20200924_114 en date du 24 septembre 2020 attribuant les missions de contrôle technique, de
Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé et attestation handicapés.

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire d'actualiser le plan de financement prévisionnel.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** le nouveau plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions auprès des différents financeurs,
- **DONNE** tout pouvoir à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

ZA de Saint-Pierre : transformation du budget annexe en budget « assainissement de la ZA »

Madame la Présidente signale au Conseil Communautaire que la vente des lots de la Zone d'activités de Saint-Pierre à Rebourguil est désormais achevée.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire **DÉCIDE** :

- **de maintenir** le budget de la « Zone d'activités de Saint Pierre » après l'avoir transformé et renommé « Assainissement de la zone industrielle de Saint-Pierre »,
- **de confirmer** l'option pour l'assujettissement au régime normal de TVA de cette activité,
- **de réintégrer** dans le bilan général de la communauté les parcelles non commercialisées de la zone,
- **d'assurer** à hauteur de 508 237 € le financement du budget annexe par le budget général, (après récupération par ce dernier des avances temporaires versées les années précédentes),
- **de donner tout pouvoir** à Madame la Présidente, pour signer tout document et effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération pour délégation de la compétence économique à la commune de Montlaur pour son projet de création de multiservice

Madame la Présidente présente le projet de construction d'un multiservice porté par la Commune de Montlaur : Depuis 2018, la gérante de l'épicerie a cessé son activité et loue provisoirement son local dans l'attente d'une nouvelle solution.

Ce commerce de proximité, dernier commerce d'alimentation générale, au cœur du village de Montlaur est vital pour le maintien de la vie économique et sociale de la commune.

Le projet consiste à créer un nouveau bâtiment d'une surface de 177 m² à Montlaur sur une parcelle qui appartient à la commune située au cœur du village de Montlaur.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de donner délégation à la Commune de Montlaur concernant la maîtrise d'ouvrage du projet de construction de multiservice dans le village de Montlaur,
- **DONNE** tout pouvoir à sa Présidente, pour engager toutes les démarches nécessaires à cette décision.

DM : intégration budgétaire d'écritures de transfert au TSDR (bilan Syndicat Vallée du Rance – travaux en cours au 31/12/2019)

Pour intégration budgétaires des écritures de transfert de compétence au TSDR et du « reversement » à celui-ci du bilan du Syndicat de la Vallée du Rance.

Notamment concernant les travaux non terminés au 31/12/2019 à « reverser » au TSDR.

Ces travaux n'étaient pas équilibrés et il convient aujourd'hui de procéder à cet équilibre par un transfert de financement entre les deux collectivités.

Où cet exposé, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** la présentation,
- **AUTORISE** la Décision Modificative pour l'intégration budgétaire d'écritures de transfert au TSDR (bilan Syndicat Vallée du Rance – travaux en cours au 31/12/2019),
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Participation financière du budget OM à l'acquisition de la pelle à pneus

Madame la Présidente expose :

La pelle à pneus de 10 tonnes, équipée de 4 roues motrices et 3 godets, pour un montant de 109 000.00 € H.T., offre une polyvalence qui permet son utilisation pour l'entretien des déchèteries et des dépôts de matériaux inertes. Elle permettra en outre de compacter les bennes pour permettre de transporter une plus grande capacité de déchets et ainsi économiser sur le transport.

Cet emploi peut justifier la participation financière du budget annexe « service d'enlèvement des ordures ménagères » au financement de cet équipement.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 65 400 € du budget annexe « service d'enlèvement des ordures ménagères » au Budget Principal pour financement de la pelle à pneus décrite ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires pour permettre le transfert de ces crédits.

Redevances des Ordures Ménagères pour les Professionnels :

❖ Tarifs 2021 :

Monsieur Jean-François ROUSSET, Président de la Commission Environnement présente l'historique des tarifs et les tarifs actuels. L'évolution des tarifs est un sujet de discussion, qui suscite réflexion dans le temps, mais au vu de la situation difficile liée à la pandémie de Covid-19 (contexte de la crise sanitaire) :

Où cet exposé, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le maintien des tarifs actuels pour l'année 2021,
- **DONNE** tout pouvoir à sa Présidente, pour effectuer toutes les démarches nécessaires à cette décision.

❖ Exonération de certains professionnels, suite à la pandémie de Covid-19 :

Madame la Présidente indique qu'au vu du contexte de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, certaines professions ont beaucoup souffert de cette crise : arrêt partiel, voire total de leur activité.

Madame la Présidente rappelle les professions les plus touchées : le tourisme (restauration – hébergement – activités ludiques et/ou sportives), le commerce (coiffure – esthétique – école de conduite), etc. Par ailleurs, Madame la Présidente indique que les salles des fêtes ont pâti de ce contexte et de cette crise, aucune manifestation de mars à encore aujourd'hui.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE d'exonérer de la redevance spéciale pour enlèvement des déchets assimilés aux ordures ménagères les professionnels possédant les codes NAF des professions les plus touchées, auxquels se rajoutent les salles des fêtes du territoire,**
- **DONNE** tout pouvoir à sa Présidente, pour effectuer toutes les démarches nécessaires à cette décision.

❖ Vérification des affectations des professionnels aux différentes tranches de tarifs, à la liste d'exonération des locaux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire les dispositions de l'article 1521-III du Code Général des Impôts, qui permettent aux conseils municipaux ou aux organes délibérants des groupements de communes, lorsque ces derniers se sont substitués à leurs communes membres pour l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de déterminer **annuellement** les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent en être exonérés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères**, conformément aux dispositions de l'article 1521-III du CGI, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux, tels que désignés dans le tableau annexé à la délibération,
- **PRÉCISE** que tous les locaux assujettis à la redevance spéciale bénéficieront de fait de l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Rénovation énergétique de l'habitat en partenariat avec la Région : accord de principe

Dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET approuvé par le conseil syndical du PNR des Grands Causses en date du 16 décembre 2019, notre Communauté de Communes s'est engagée dans la création d'une plateforme territoriale pour la rénovation énergétique de l'habitat (PTRE). L'objectif est de rénover de manière performante près de 6 000 logements d'ici 2030 sur le territoire classé PNR. Aussi, une étude a été engagée depuis le printemps dernier avec les services du PNRGC pour créer un guichet unique sur le territoire afin de massifier la rénovation énergétique de l'habitat. Cette étude a abouti à un projet de service complet avec des missions de conseil de premier niveau, d'accompagnement des particuliers et d'animation du territoire (habitants et professionnels). Ces missions viendront compléter et renforcer les actions des opérateurs ANAH du territoire.

Où cet exposé, le Conseil Communautaire :

- **DONNE** son accord de principe pour l'association et l'engagement avec le Syndicat Mixte du PNRGC pour sa candidature à l'AMI de Guichet Unique pour la rénovation énergétique de l'AREC,
- **DONNE** tout pouvoir à sa Présidente, pour effectuer toutes les démarches nécessaires à cette décision.

Renouvellement de la convention « Des Livres et des Bébés » - année n° 3 (dernière année)

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire le dispositif « Des livres et des bébés » initié par le Conseil Départemental de l'Aveyron.

Le Conseil Départemental, conscient de l'importance de l'action culturelle autour du livre et de la lecture, met en œuvre des projets de territoire favorisant la lecture avec les tout-petits.

La Communauté de Communes s'est inscrite dans le projet porté par le Conseil Départemental, à savoir des actions de formation et d'accompagnement in situ et bénéficie d'un accompagnement sur 3 ans.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat annuelle proposée par le Conseil Départemental et reprenant les droits et obligations des deux parties dans le cadre du projet favorisant la lecture avec les tout-petits,
- **APPROUVE** les engagements tels qu'ils sont définis dans l'article 3 et 4 de la convention et les modalités financières telles que définies dans l'article 5 de cette convention,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer cette convention de partenariat avec le Conseil Départemental.

Convention projet social DRAC – ARS – CD12 avec l'ABSEAH : cotisation 2020

Madame la Présidente présente que dans le cadre du dispositif « Culture Handicap & dépendance » mené par la DRAC et l'ARS, l'ABSEAH et AVEYRON CULTURE – Mission Départementale sont partenaires pour poursuivre sur une deuxième année l'opération « Jardins insolites et secrets ».

Madame la Présidente indique que fort du succès de celui-ci et de l'implication forte des danseurs de l'ABSEAH, l'opération va se poursuivre en y apportant une ouverture vers la voix chantée et scandée.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **DONNE** un avis favorable au dispositif « Culture Handicap & dépendance » mené par la DRAC et l'ARS, l'ABSEAH et AVEYRON CULTURE – Mission Départementale pour poursuivre sur une deuxième année l'opération « Jardins insolites et secrets »,
- **ATTRIBUE** la subvention demandée d'un montant de 1 000 €,
- **DONNE** tout pouvoir à sa Présidente, pour effectuer toutes les démarches nécessaires à cette décision.

Avenant Chorale à l'Ecole – Année scolaire 2019 - 2020

Pendant la période forte de la crise sanitaire, le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron a été contraint de réduire son activité.

Le partenariat traduit dans la convention relative à « Chorale à l'Ecole » a été partiellement réalisé.

De fait, le Conservatoire a décidé de faire bénéficier la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier ainsi que le Centre Culturel de rencontre de l'Abbaye de Sylvanès, d'une réduction de 50 % sur le reste à réaliser au titre de l'année 2019-2020.

Délibération en faveur du projet de renouvellement d'exploitation de la carrière St-Martin de Brusque

Madame la Présidente indique que la Préfecture de l'Aveyron, et plus particulièrement la Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de développement durable souhaite recueillir l'avis de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier concernant le projet de renouvellement, pour une durée de 30 ans, de l'exploitation de la carrière St-Martin de Brusque.

Elle informe le Conseil Communautaire, que la SAS GUIPAL, exploitant du site, a déposé un dossier d'autorisation environnementale concernant ce projet qui a été déclaré recevable par l'inspection des installations classées de la DREAL OCCITANIE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **DONNE** un avis très favorable au projet de renouvellement, pour une durée de 30 ans, de l'exploitation de la carrière St-Martin de Brusque,
- **DONNE** tout pouvoir à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches pour notifier cette décision.

Convention de stage (1 semaine) – Entretien des locaux de la Halte-Garderie de Belmont-sur-Rance

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire qu'une personne scolarisée au CNED effectuera un stage à la halte-garderie « Mes Petits Amis » à Belmont-sur-Rance.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de stage,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération.

Questions diverses

- Planning des réunions à venir : Commissions, Conseil Communautaire, PLUI, etc.

Levée de la séance à 22 heures 05 minutes.

La Présidente,
Monique ALIÈS



